

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 25 Prairial.

(Ere Vulgaire).

Lundi 15 Juin 1795.

La cour de Vienne presse les états de l'Empire de concourir avec elle à la paix. — La Prusse se lie avec la Russie et l'Angleterre. — Arrivée de la princesse d'Orange à Berlin, et de son époux à Brunswick. — Plaintes de la Belgique sur ses anciennes calamités. — Détails intéressans sur la commission militaire. — Troubles renouvelés en Bretagne, par les chouans. — Lettre sur les maux qu'a enfantés l'ignorance. — Jugement de la commission militaire. — Lettre de cette commission à la convention. — Discussion à ce sujet. — Dénonciation contre quatre sections de Cœn. — Décret pour la réunion des comités.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Prairial, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est de 55 liv. pour six mois, et 30 liv. pour trois mois.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 2 juin.

La conservation de la constitution de l'Empire occupe dans ce moment la plupart des états qui composent cette constitution; la maison d'Autriche, intéressée principalement à ce que cette fédération d'états ne soit pas dissoute à l'envoyé, dans les principales cours, des commissaires pour les engager à ne pas traiter séparément de la paix avec la France, & déjà elle a fait annoncer, dans un papier public, que la cour de Saxe, dès l'instant qu'elle a été instruite que celle de Berlin avoit fait sa paix particulière, avoit donné ordre, au contingent de ses troupes, qui faisoit partie de l'armée prussienne, de se réunir, sans délai, à l'armée autrichienne, du général Clairfayt.

Le comte de Lehrbach est arrivé ici de Cassel, après avoir parcouru différentes cours d'Allemagne, dans la vue de concerter le plan d'une négociation générale; on compte aussi que peu de jours après l'ouverture du protocole, à Ratisbonne, les différens ministres auront reçu de leurs cours respectives des instructions suffisantes sur les objets qui seront mis en délibération.

Le baron de Barstentein, écrit-on de Vienne, est à la veille de son départ pour Bâle; on croit qu'en passant à Ratisbonne, il y trouvera une députation de l'Empire, comme envoyé du chef du corps germanique, & que cette députation l'accompagnera à Bâle.

L'armée prussienne quitte à-peu-près la Westphalie, où elle ne laisse que sept régimens & quatre batteries d'artillerie. On écrit de Berlin que les couriers de Pétersbourg

y arrivent plus fréquemment que jamais, que la princesse d'Orange y est attendue pour aujourd'hui avec sa famille, & que le prince d'Orange, avec ses deux fils, va se rendre à Brunswick.

Cet accueil fait à la maison d'Orange, cette intimité plus resserrée entre les cabinets de Berlin & de Pétersbourg, dans le moment que la Russie vient de faire un traité particulier avec l'Angleterre, étonnent un peu les politiques de l'Allemagne. Comme s'il n'étoit pas tout naturel que le malheur rapprochât la famille d'Orange de la maison de Prusse, dont elle est l'alliée. Quant aux liaisons avec la Russie, l'alliée de l'Angleterre, on répond que la Prusse, devenue un peu plus puissance maritime par la jonction des ports de Thorn & de Dantzic, à ceux qu'elle avoit auparavant en Oost-Frise, elle a un intérêt pressant à vivre en bonne intelligence avec les cours de Londres & de Pétersbourg, sur-tout dans le moment où ces deux cours s'unissent pour maîtriser le commerce des mers du Nord.

Au reste, les événemens subséquens justifieront ou détruiront les conjectures de nos publicistes.

Les dernières lettres de Hollande portent, que les troupes françaises se disposent à évacuer les Provinces-Unies.

(Extrait des gazettes allemandes.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 22 prairial, (10 juin, v. st.)

Si la terreur & la dévastation ont exercé leurs ravages dans l'intérieur de la république pendant la tyrannie, il est aisé de penser combien les agens du terrorisme envoyés ici à la curée d'un pays conquis, ont exercé avec plus de zèle & de chaleur leurs talens dévorans en tout genre; administrations, églises, biens des particuliers, tout a été pillé, dévasté par ces mêmes hommes qui se disoient les nouveaux frères des Belges; de succès en succès dévastateurs, il ne nous reste plus rien, ni aux

méraire, ni meubles, ni vaisselle, ni revenus publics; & une misère générale a pris la place de cette aisance honnête qui se faisoit remarquer dans toutes les villes de la Belgique. Aujourd'hui le gouvernement français a adopté des principes de justice, qui, s'ils eussent été exercés plutôt parmi nous, nous auroient attachés de cœur à la république; cependant les nouveaux représentans, malgré toute leur bonne volonté, ont beaucoup de peine à cicatrifier les plaies que nous ont fait certains de leurs prédécesseurs. Ils voient avec douleur la dégradation des plus belles forêts de l'Europe, & la destruction inutile, causée jusques sur les grands chemins; ils ont adressé des plaintes très-vives à l'administration centrale à cet égard. Nous devons à la justice & à la vérité de dire, que si le gouvernement français avoit toujours été aussi dignement représenté dans la Belgique, le nombre de ses ennemis seroit infiniment moins grand. Nos cœurs sont encore ulcérés du despotisme avec lequel la nation belge a été traitée; & la manière indigne dont elle fut volée, pillée, emprisonnée, & menacée des tribunaux criminels, par une foule d'agens subalternes, qui s'enrichissoient de nos pertes.

Il vient de paroître un arrêté, qui ordonne que toutes les dîmes civiles & ecclésiastiques, seront prélevées, comme par le passé, en attendant que le comité de salut public en ait ordonné autrement. Les dîmes, revenant aux propriétaires absens & aux communautés religieuses, dont les biens sont cultivés au profit de la république, sont versées en nature dans les magasins français.

L'on assure que les comités de gouvernement de la convention ont rappelé le général Ferrand, commandant de cette ville.

F R A N C E.

De Paris, le 26 prairial.

Il s'est passé dans le calme, ce fameux jour du 25 prairial, pour lequel on annonçoit un mouvement très-extraordinaire, & les projets des ennemis de la tranquillité publique sont encore déjoués. Il n'est, il ne sera plus aussi aisé qu'il le fut ci-devant de rallier une foule de factieux, armés à froid & poussés de vin, auxquels quelques chefs de partis persuadoient qu'ils étoient la nation où le peuple français, & qui, sous cette dénomination fautive & usurpée, alloient emporter à la pointe de leurs piques quelques têtes ou quelques décrets, en tyrannisant la convention nationale. L'abolition de ces marches anarchiques tient sur-tout à la bonne & nouvelle organisation de la garde nationale parisienne.

C'est déjà beaucoup que d'avoir affranchi à jamais la convention d'un pareil danger; il s'agit actuellement de lui concilier la confiance envers le plan général de finances qu'on attend d'elle; car cette confiance s'altère tous les jours davantage, & par le discrédit progressif des assignats, & par la hausse incroyable du prix du numéraire effectif d'or & d'argent, & enfin par les discussions elles-mêmes sur un plan général de finances & de gouvernement. Ces deux bases principales de l'institution sociale que nous devons recevoir, ne se découvrent encore aux yeux d'aucun citoyen, quel'attention qu'il porte aux débats, & l'incertitude à cet égard afflige autant les bons citoyens, qu'elle flatte les espérances perfides des mauvais, lesquels ont toujours vécu d'anarchie, & qui comptent en vivre encore. Dans ce désordre universel, tous les citoyens sans

intrigue meurent de faim à côté de leurs rentes fixes & bornées, tandis que les agioteurs, spéculateurs, acapareurs, agens de toute espèce de la république les affament encore par le luxe du papier qu'ils prodiguent par-tout, en faisant renchérir à-la-fois tout ce qui sert à la nourriture, au vêtement, à la conservation de l'homme. Si ces jours de calamité se prolongent encore quelque tems, il est impossible de ne pas prévoir des malheurs effroyables qui en seront le fruit amer.

On prétend que la fille de Louis XVI est malade au Temple où elle est renfermée, & qu'elle est menacée de suivre bientôt son malheureux frere au tombeau, si on ne lui fait respirer un air plus salubre.

Plusieurs journaux ont cherché à inspirer de l'intérêt pour cette jeune infortunée, qui n'a jamais eu aucun tort que celui d'être née. On propose de la conduire à la campagne, de lui procurer toutes les distractions & les consolations qui peuvent adoucir une captivité non méritée. D'autres proposent de la remettre à sa famille. Nous nous unissons volontiers à ces sentimens d'humanité, qui nous paroissent que de la justice. Il nous est impossible de concevoir quel avantage la république peut trouver aujourd'hui à la tenir encore dans les fers, & quel danger notre liberté pourroit courir à lui rendre la sienne. Nous avons la assez d'histoires, & dans aucune nous n'avons vu qu'une action humaine & généreuse ait été inutile à la nation qui l'a faite.

Les députés décrétés d'arrestation sont en ce moment devant la commission militaire. Déjà plusieurs ont été interrogés hier, parmi lesquels se trouvent, Romme, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte & Soubrany. Bourbotte prétendit que dans la soirée du premier prairial, accablé de fatigues, de chaleur & de faim, il avoit bu trois verres de vin subitement, ce qui avoit échauffé son imagination & n'avoit pas contribué à rendre ses idées plus mineuses. — L'interrogatoire a recommencé ce matin à huit heures. La précision exigée des prévenus dans leurs réponses, est telle, que le juge les conduit peu-à-peu à répondre, oui ou non. Hier, dans l'interrogatoire de Duroy, on lui demanda si en arrivant à la convention, le premier prairial, il s'étoit placé sur les bas sieges; il balbutia d'abord, & finit par répondre, oui. Interrogé si à l'arrivée du peuple il avoit changé de place, il répondit, qu'il s'étoit fait alors un mouvement dans la salle, mais enfin il fut obligé d'avouer qu'il étoit allé se placer sur les hauts gradins. Interrogé s'il avoit connoissance du plan de conspiration, il a dit qu'il en avoit entendu parler confusément; mais lui a-t-on objecté, si on a trouvé dans vos papiers des preuves écrites de votre connivence. On doit, a-t-il dit, avoir trouvé écrit de ma main un mémoire rédigé il y a plus de trois mois, où je demandois la mise en liberté des patriotes incarcérés le 9 thermidor. Le président: Rappelez-vous exactement la date de cet écrit. . . Elle est précise, il y a plus de trois mois. Une preuve que la date est postérieure, c'est que vous demandez le rappel à la convention de Billaud, Collot Barrère, qui n'étoient pas déportés à l'époque s'appuyant de votre mémoire. . . Là, la prévenu est demeuré confus & n'a plus rien dit.

On nous assure de bonne part que le général Pichegru, dès qu'il a été informé de la reddition de Luxembourg,

bourg, a forces imp

Aucun encore arr rier, expé vant Noin état de dé pour s'opp on répand mais le fai seulement entre cette dans la for verse. A l' devant pro convoqués

On mardi du 19 pra dans le ca grains & d

Des trou & autres li brigade, le

La plupa a été forcé quarts d'h chouans a Vannes.

Il y a en Sainte-Anne

Nous aim pacification part & d'au

Aux

On l'a di a été la sou notre révolu cipitation b truire, nou tous les mo en œuvre n commencer à établir d' dages immen au moment

C'est sur que l'impui déplorable.

On s'est p pour y subs manes, &c. est d'être in

On a pro sciences & c pensé ce Lou mérite & les a mérité de de l'esprit h

Je ne veu cotité les se convention a Proportion d

bourg, a passé le Rhin, en quatre endroits, avec des forces imposantes, pour cerner Mayence.

Aucun des couriers de la malle de Brest à Paris n'est encore arrivé; il est seulement venu aujourd'hui un courrier, expédié de Rennes, par Pontorson, & la ci-devant Normandie. Il a appris que Rennes étoit dans un état de défense respectable, & que le peuple étoit armé pour s'opposer & combattre les chouans. A son départ, on répandoit que Laval étoit au pouvoir des royalistes; mais le fait n'est pas vrai, Laval est sur la défensive; seulement toute communication directe est interrompue entre cette ville & Rennes, les royalistes étant en force dans la forêt du Pertre & sur la grande route qui la traverse. A l'arrivée de ce courrier, les députations des ci-devant provinces de Bretagne & de Normandie ont été convoquées extraordinairement.

On mande d'Auray, département du Morbihan, en date du 19 prairial, que 1200 chouans s'étoient retranchés dans le camp de Grand-Champ, avec 200 tonneaux de grains & des armes.

Des troupes républicaines, sorties de Vannes, Pontivy & autres lieux voisins, commandées par Roman, chef de brigade, les ont attaqués.

La plupart des chefs des chouans ont été pris; le camp a été forcé; les provisions ont été enlevées; & après trois quarts d'heure de fusillade, un grand nombre de ces chouans a été tué. Leur projet étoit de se porter sur Vannes.

Il y a encore eu d'autres actions semblables du côté de Sainte-Anne, de Plumergat, de Plaireu.

Nous aimerions mieux avoir à annoncer le succès de la pacification, que de pareilles victoires qui font couler de part & d'autre le sang français.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

On l'a dit, on ne sauroit trop le répéter: l'ignorance a été la source première de tous les maux qu'a enfantés notre révolution. Nous avons tout détruit avec une précipitation barbare; & quand nous avons voulu reconstruire, nous avons mis au jour une ignorance ridicule de tous les moyens de réédification; nous n'avons su mettre en œuvre ni les hommes, ni les choses; nous avons voulu commencer notre nouvel édifice par le faite, sans songer à établir d'abord les fondations. Il a fallu des échafaudages immenses pour faire des ouvrages, qui s'écroulent au moment où l'on croit le travail achevé.

C'est sur-tout dans les plans d'instruction publique que l'impuissance de créer s'est montrée d'une manière déplorable.

On s'est hâté de détruire les collèges & les académies, pour y substituer des écoles normales, centrales, primaires, &c.; système d'éducation dont le seul avantage est d'être inexécutable.

On a prodigué pour l'encouragement des lettres, des sciences & des arts, plus d'argent que n'en a jamais dépensé ce Louis XIV, dont les bienfaits alloient chercher le mérite & les talens de la Norwege jusqu'à Naples, & qui a mérité de donner son nom à un des plus beaux siècles de l'esprit humain.

Je ne veux pas calculer les sommes immenses qu'ont coûté les seules écoles normales, que la sagesse de la convention a enfin dissoutes, lorsqu'elle a vu l'énorme disproportion de l'effet avec les moyens.

On a destiné un fonds considérable à l'encouragement des savans & des artistes; & le public a vu avec étonnement, dans la liste des hommes qu'on récompensoit, au milieu de quelques noms vraiment illustres & de plusieurs autres justement estimés, un plus grand nombre de noms très-obscurs, d'autres ridicules, & quelques-uns pis encore.

Puisqu'enfin les idées saines reprennent un peu d'empire, & que la raison commence à se faire écouter, osons le dire: quoiqu'on fasse, les écoles normales ou centrales ne vaudront jamais, ni pour exciter l'émulation, ni pour propager l'instruction; ces vieilles corporations, appelées collèges, toutes gothiques qu'elles étoient encore; ni ces corporations plus récentes, si odieuses à la médiocrité jalouse, qu'on nommoit académies; corporations que les républicains des Etats-Unis avoient adoptées dès long-tems & n'ont eu garde de détruire.

Osons le dire en même-tems: un Colbert, un Turgot, un Necker, qui auroient eu à leur disposition la vingtième partie des trésors qu'on a si inutilement prodigués pour l'encouragement des lumières & du génie, auroient su aisément exciter la plus vive émulation parmi les talens de tous les genres, occuper les savans de l'Europe entière à des travaux utiles pour notre propre instruction, & faire éclore une foule d'excellens ouvrages élémentaires, propres à toutes les branches de l'enseignement public.

Le despotisme a fait tant de maux à la nature humaine, que c'eût été une grande & salutaire entreprise que de l'attaquer sur tous les trônes du monde, pour y substituer des formes de gouvernement réglées par des loix qui, en laissant à chaque individu le libre exercice de ses droits, auroient pu élever l'homme au plus haut degré de perfection, & par conséquent de bonheur, dont il soit susceptible. Mais il semble qu'un mauvais génie, protecteur du despotisme, ait voulu réconcilier la philosophie même avec ce fléau de l'humanité, en montrant à la terre que les crimes, les abus, les sottises, enfantés par la tyrannie des despotes, n'étoient rien en comparaison des crimes, des abus & des sottises, enfantés par la tyrannie des démagogues & des assemblées populaires.

Ce n'est pas seulement l'ignorance générale des principes & des moyens de gouvernement, dont on a à se plaindre, c'est l'ignorance même des termes qui expriment les notions élémentaires de tout gouvernement. Ce n'est pas seulement dans le langage du peuple qu'elle se montre, c'est même dans les discours des orateurs, dans les écrits des raisonneurs politiques; & cependant comment se faire des idées justes d'une constitution libre sans avoir bien défini ce que c'est que liberté & constitution? Ceux qui ont parlé des loix organiques de la constitution s'entendoient-ils bien eux-mêmes ou vouloient-ils n'être pas entendus? Ceux qui appellent républicain démocrate une république représentative, ont-ils une idée juste de ce que c'est que démocratie? J'ai lu dans le *Républicain Français* du 23 de ce mois, un article sur la distinction de la démagogie & de la démocratie, où l'on confond, ce me semble, les idées essentielles que présentent ces deux mots. C'est ce même article qui m'a fait mettre la main à la plume; mais comme il y a trop de disproportion entre une discussion grammaticale & le ton peut-être trop grave que je viens de prendre, je remettrai ce qui me reste à dire à une seconde lettre, que je vous adresserai demain.

COMMISSION MILITAIRE.

Séance du 23 prairial.

La commission militaire ayant fait paroître devant elle les nommés Laurent-Mathurin Roger, âgé de 39 ans, arquebusier, natif de Condé-sur-Iton, département de l'Eure, demeurant à Paris, rue Mouffetard, n^o. 19;

Louis Fleury, âgé de 28 ans, fayencier, natif de Nevers, demeurant à Paris, rue Baffroy, n^o. 22;

Jean-Baptiste Grumet, fruitier, âgé de 45 ans, natif de Severan, département de Seine & Oise, demeurant à Paris, rue Mouffetard, n^o. 19;

Claude-Ambroise Jayet, cordonnier, âgé de 45 ans, natif de Paris, y demeurant, faubourg du Temple, n^o. 32;

Jean Legrand, chapelier, âgé de 27 ans, natif de Lussigné, dép. de l'Allier, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs-Martin, n^o. 631;

Louis Guertin, forgeron, âgé de 40 ans, natif de Tours, demeurant à Paris, rue de la Tannerie, n^o. 10;

Remi Lanté, serrurier, âgé de 37 ans, natif de Suzanne, départ. de la Somme, demeurant à Paris, rue des Prêcheurs, n^o. 22;

Denis Morlet, garçon jardinier, âgé de 27 ans, natif de Paris, y demeurant, rue des Marais, n^o. 23;

Jean Schlauch, serrurier, âgé de 24 ans, natif de Paris, y demeurant, rue Charenton, n^o. 21;

Claude Poisol, chapelier, âgé de 27 ans, natif de Mont-Saint-Jean, département de la Côte-d'Or, demeurant à Paris, rue Charenton, n^o. 160;

Louis-Mathieu Ribot, maçon, âgé de 32 ans, natif de Paris, y demeurant, rue des Gravilliers, n^o. 68;

Louis-Vincent Schmit, porteur d'eau, âgé de 43 ans, natif de Paris, y demeurant, rue Charenton, n^o. 150;

Toussaint-Pierre Mallet, limonadier, âgé de 33 ans, natif de Paris, y demeurant, grande rue du fauxbourg Antoine, n^o. 106;

Tous arrêtés, conduits au comité de sûreté générale, & traduits devant la commission, pour y être jugés.

Après leur avoir donné connoissance des motifs de leur arrestation, & pris les renseignemens nécessaires;

Ajntendu qu'ils n'ont pris aucune part aux événemens des 1^{er}, 2 & 4 de ce mois; qu'il a été, au contraire, produit des certificats les plus authentiques en leur faveur;

La commission militaire déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lesdits Roger, Fleury, Grumet, Jayet, Legrand, Guertin, Lanté, Morlet, Schlauch, Poisol, Ribot, Schmit & Mallet;

Ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté, & que leurs cartes de citoyens leur seront rendues.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen LANJUINAIS.

Séance du 26 prairial.

Dans la séance d'hier, Dervos a observé qu'indépendamment du fait énoncé au procès-verbal de la séance du

premier prairial, à l'article Peyssard, il en est un bien essentiel, c'est que ce représentant fut le premier ou le second qui, lorsque les factieux souilloient le temple des loix, monta à la tribune; que là, il fit lecture d'un projet de décret dont plusieurs articles étoient analogues aux motions des factieux; que notamment il proposa le renouvellement des autorités constituées, réorganisées depuis le 9 thermidor, sous prétexte d'éviter des vengeances particulières. Ce fait reconnu par l'assemblée, elle en a ordonné l'addition au procès-verbal dudit jour, premier prairial, & l'envoi à la commission militaire qui s'occupe du jugement des représentans prévenus d'avoir participé à cet horrible complot.

Aujourd'hui, la commission militaire envoie à la convention une liste de députés, que ceux qui sont en jugement devant cette commission, demandent à faire entendre comme témoins à décharge.

Delleville demande que les noms des représentans, dont le témoignage est réclamé dans cette lettre, soient affichés dans la salle.

Dervos propose qu'on passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la commission a le droit de faire entendre, comme témoin, qui elle jugera convenable.

Génissieux pense qu'il faut un décret, pour autoriser cette commission à appeler en témoignage les représentans du peuple.

Un membre. — L'assemblée toute entière a accusé les représentans en jugement; ceux qui ont voté leur décret d'accusation peuvent-ils être appelés en témoignage?

Sans doute, ils ne peuvent pas l'être à charge, dit Delbret; mais bien à décharge.

La proposition de Génissieux est décrétée.

On lit la rédaction de ce décret.

Un membre réclame vivement contre ce décret; il s'étonne que la commission demande à être autorisée quand elle n'a pas besoin d'autorisation; il ne voit là qu'une précaution superflue pour échapper à une responsabilité illusoire; il craint que cette première demande à la convention, n'en entraîne d'autres plus dangereuses, & invoque l'ordre du jour. — Adopté.

Le procureur-syndic du département du Calvados vient à la barre dénoncer quatre sections de Caen, qui se sont mises en rébellion contre les autorités constituées; mais déjà plus de la moitié de ces citoyens ont abjuré leurs erreurs. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Vernier demande que les comités se réunissent ce soir, pour entendre la dernière lecture du plan général sur les finances, qu'il doit présenter demain à la convention. — Décreté.

Un membre propose que le système des réquisitions, soit maintenu jusqu'à la moisson. — Renvoyé aux comités.

Personne ne demandoit la parole; le président dit que le plan qui doit être présenté demain occupe un grand nombre de membres; il propose de lever sa séance. — Adopté.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 55 livres pour six mois, et de 30 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, et adressées franches au citoyen CHASTANTONVILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)